

LUCIEN DAUBREE : 1912 et la statistique forestière

par Andrée CORVOL

Directeur de recherche, CNRS
Présidente du Groupe d'Histoire des Forêts Françaises (GHFF), ENS, IHMC

Aujourd'hui, que la *Statistique Daubrée* soit méconnue, pire : qu'elle soit enterrée, constitue une évidence : les deux volumes, *Statistique et Atlas de France d'après les renseignements fournis par les agents des eaux et forêts* (Paris, 1912), moisissent à l'intérieur des bibliothèques ; que l'administration les utilise plus ou moins, et plutôt moins que plus, en constitue une autre. Par exemple, M. Bruno Cinotti, dans son excellent article « Evolution des surfaces boisées en France : proposition de reconstitution depuis le début du XIXe siècle », RFF, t. 47, 1996, p. 547 et suivantes. Grosso modo, les surfaces atteindraient 10 M d'hectares en 1910, 12 M en 1960 et 15 M en 2000 : la progression, 50 % en 90 ans, justifie pleinement l'expression « montée en puissance de la forêt française », qui honore l'action des reboiseurs publics et privés. N'empêche que minorer la couverture initiale revient à amplifier la performance observable.

Cet ingénieur forestier innova en pointant les incohérences antérieures au XXe siècle, mais pécha en sanctifiant la *Statistique Daubrée* et, globalement, les statistiques contemporaines, quoique ces dernières n'échappent pas, elles aussi, à la manipulation ou à la propagande par le chiffre ! De fait, la « montée en puissance » - notable chez nous comme chez les voisins, ce qu'on oublie souvent -, inclut les boisements par volonté et ceux par invasion (les plus nombreux), et cache la part du privé (multipliée par 2) et celle du public (multipliée par 0,25). C'est dire si la gestation de la *Statistique* mérite examen ! Cela vaut également pour les autres, financières, commerciales, démographiques ou électorales, car une méticulosité illusoire entraîne fréquemment déboires et mécomptes. Ce n'est pas nouveau : à preuve, la Réformation générale des forêts. Fondée sur l'enquête de 1661, celle-ci visait les abus dont souffrait le Domaine.

Cette Réformation cherchait moins la restitution des parcelles usurpées que le renvoi des agents surnuméraires. En effet, le pouvoir jugeait l'administration des eaux et forêts pléthorique et onéreuse. Ce faisant, il en modifia la direction et comprima les effectifs. C'est ainsi qu'il éteignit sans remboursement les offices des titulaires, responsables ou non des dérives inhérentes aux engagements et aux aliénations, une pratique qui permettait de garantir les emprunts destinés à financer les opérations militaires : du milieu du XVIe siècle au début du XVIIIe siècle, la France fut en guerre un an sur deux ! L'état du Trésor public interdisait d'ailleurs toute indemnisation ! L'ordonnance d'août 1669, dit Code Colbert, jeta là-dessus le voile d'une législation abondamment célébrée, bien qu'elle ait seulement repris les textes de François Ier et de Henri II. Comme quoi une statistique, même rudimentaire, peut être lourde d'arrière-pensées...

QUI ETES-VOUS, M. DAUBREE ?

Né à Nancy (Meurthe) dans une famille de négociants, Louis Alfred Lucien bénéficiait d'un double atout : avoir les conseils et les appuis d'un maître – en 1865, l'Ecole forestière avait 40 ans et lui, 21 – ; et offrir le profil type de la génération impériale – moins de nobles et de propriétaires, mais davantage de marchands et de fonctionnaires -.

L'intégration fut ordinaire. Lucien entra 30ème et sortit 23ème, loin de la « botte » donc. Les professeurs demeuraient fidèles à Lorentz et à la sylviculture germanique – le *Cours de Culture* fêta sa cinquième édition en 1867 –. Les discussions concernaient deux ouvrages, l'un de Clavé : *Etude sur l'Economie forestière* (1862) et l'autre, d'Arbois de Jubainville : *Observation sur la vente des Forêts de l'Etat* (1865). Le volontarisme sylvicole imprégnait les jeunes esprits. Encore fallait-il l'afficher avec éclat. Lucien était discret : il stagna 10 ans à Vézelize avec le grade de garde général (1868) et 6 ans à Nancy avec celui de sous-inspecteur (1878). Là, un coup de chance ou un coup de pouce le propulsa vers la lumière, c'est-à-dire vers Paris. Etre détaché à l'administration centrale, c'était être un vicaire provincial envoyé auprès du Saint Siège !

L'accélération fut remarquable.

Tout d'abord, sa mission tunisienne lui donna la possibilité de prendre des initiatives. En effet, conséquences du protectorat, les tâches ne manquaient pas, qu'il s'agisse de la préservation sylvicole ou de l'équipement hydraulique. Aussi une commission fut-elle réunie pour connaître les forêts de Kroumiri (1883), établir un service forestier (1885), restaurer les peuplements (1887) et remédier à l'érosion (1889). Lucien en tira des leçons : l'efficacité d'une politique dépend de l'engagement d'une administration, certes, mais à condition de planifier les opérations afin qu'elle les exécute progressivement, sans crainte ni à-coup. La clef du succès tient ainsi à un dessein mûri de longue date.

Par la suite, son retour en métropole lui ôta la concurrence d'Henri Lefebvre et de Clément de Grandprey, ses confrères durant 4 ans, qui optèrent pour une carrière hors de France. Lui tira parti de son expérience. Ayant sélectionné des agents, il eut la direction du Personnel (1887). Ayant créé une administration, il eut celle des Forêts par intérim (1888), puis et en titre (1903). Comme des impératifs budgétaires et logistiques incitaient à rapprocher les services hydrauliques et sylvicoles, il fut le premier directeur général des Eaux et Forêts (1911). Lucien garda ce poste jusqu'à la retraite, sans jamais avoir été désavoué. Conduire cette Maison durant 22 ans – longévité inégalée ! - lui procura la Légion d'Honneur comme chevalier (1888), officier (1891), puis commandeur (1901) outre, dans l'intervalle, sa nomination au conseil d'Etat (1896). Etait-il indéboulonnable ? Oui, en dépit de ses rivaux. Plus tard, Léon Dabat écarta l'œuvre que Daubrée croyait insurpassable et impérissable : elle finit aux oubliettes et lui, dans l'oubli (1921), preuve que l'ingratitude des subordonnés n'est pas un vain mot.

CONTEXTE DE L'OPERATION

Car, enfin, aucun travail de cette ampleur n'avait été entrepris depuis la Révolution et l'Empire, et toujours pour connaître la superficie forestière aliénable ou pour évaluer la portion en réserve ou le nombre de baliveaux. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, deux auteurs reprirent le flambeau : Bénardeau avec son *Atlas forestier de la France par département* (1889) et un anonyme avec sa *Statistique de l'administration des forêts* (1894). Ils n'étaient pas uniques en leur genre, mais butèrent comme les autres sur l'insuffisance des informations quant aux données privées. Ils espéraient détailler le traitement et la surface des peuplements, l'urbanisation et l'industrialisation consommant davantage de bois d'œuvre et de bois d'industrie. Sur 1 M d'hectares domaniaux, la conversion affectait 149 000 hectares (14 %). Sur 2 M d'hectares communaux, elle affectait 18 000 hectares (0,9 %). Ce n'était pas assez.

Les taillis producteurs de chauffage dominaient donc : la Grande Dépression (1883-1893, la récession et la reprise française étant décalée de 2 à 3 ans) avait interrompu leur vieillissement ou leur transformation. Cet effondrement international mettait un terme à six années de prospérité (1878-1884) qui virent les crédits accrus, surtout pour reboiser (1/6^e du budget, soit 3,3 M de francs or). La contraction fut brutale : démissions au sein de la direction (qui aidèrent la promotion du jeune Lucien), compressions de poste chez les inspecteurs et suppression pure et simple de l'inspection générale des reboisements. Aussi le personnel en voulait-il beaucoup au ministre Viette, que les circonstances forçaient à trancher dans le vif. Comment agir autrement, alors que le président du Conseil exigeait de lui qu'il maintienne le bûcheronnage (la courbe des chômeurs affolait) et diminue l'investissement (le déficit des comptes alarmait).

Dans cette période agitée où la colère explosait en émeutes, l'incertitude gouvernementale était extrême : entre 1878, année faste, et 1884, année où la nation plonge dans la crise, le personnel des eaux et forêts eut affaire à 9 ministres de l'Agriculture et à 7 directeur des Forêts ! Chacun voulait marquer un séjour qu'il espérait durable par un texte qui le serait aussi. Las ! Le successeur le retouchait ou le remplaçait avant la parution de ses décrets, en admettant que le Journal Officiel l'ait publié. Les agents avaient le tournis à force d'ordres et de contre-ordres relatifs à l'organisation administrative. Il convenait de rassurer les esprits et de prôner l'essentiel : le développement sylvicole.

Le tournant fut pris en 1889 avec l'arrivée du ministre Faye qui essaya de convaincre l'ensemble de la hiérarchie : rétablissement de la direction, apaisement du personnel et participation à l'Exposition Universelle pour 200 000 francs or, le tiers ou presque des dépenses relatives à l'amélioration domaniale. Le pavillon des eaux et forêts, construit en bois, servirait de vitrine où présenter les produits de la forêt, les échantillons de bois nationaux et coloniaux, des plans d'aménagement et des statistiques à la gloire de l'administration. Elles soulignaient la modernité de l'action et supposaient la rigueur du chiffre. C'en était fini du soi-disant empirisme des anciens et du prétendu amateurisme du privé.

COLLECTE DES RENSEIGNEMENTS

Rassembler des informations paraissait nécessaire. Deux faits hâtèrent la collecte.

Premièrement, la création de l'Union internationale des Instituts de Recherche forestière en 1892 (IUFRO) et la traduction de l'ouvrage de Glessinger, comparant, chiffres à l'appui, économies et politiques forestières : la compétition franco-allemande attirait l'attention. La défaite de 1870 demeurait cuisante et, dans les années 1890-1900, les affaires marocaines engendraient une nouvelle phase de tensions. Le bilan n'était pas brillant. Car si la France occupait le 5^{ème} rang européen pour sa superficie (10 M d'ha, contre 14 M d'ha) ; le 8^{ème} pour sa couverture (17 %, contre 25 %) et le 5^{ème} pour sa productivité (25 M de m³, contre 40 M de m³), elle était au 2^{ème} rang pour ses importations (31 M de m³). Le résultat était quasiment le même dans la perfide Albion, sauf que celle-ci avait peu de forêts (- de 4 % du territoire). Ainsi, les trois Etats étaient rivaux en tout et amis en rien, personne ne concevant encore d'« entente cordiale » entre Monarchie anglaise et Troisième République : la Russie était leur fournisseur de bois, et pas une alliée que menaçait l'Empire.

Deuxièmement, la polémique quant à cette anomalie grandissante qu'était le déficit en produits ligneux : certains accusaient les eaux et forêts, c'est-à-dire la gestion publique, d'incompétence (comme au XVIII^e siècle), quand d'autres critiquaient les propriétaires, c'est-à-dire la gestion privée, d'amateurisme (comme au XVII^e siècle). Dans un cas, fallait-il privatiser le domanial et le communal ? Dans l'autre, fallait-il accepter l'ingérence étatique ? En 1901, coup de tonnerre : le déficit atteignit 136 M de francs or, soit 4 fois les recettes du domanial ! C'était la Belle Epoque où, après des années de crise, le secteur du BTP reprenait vie : des chantiers s'ouvraient, qui réclamaient davantage de bois d'œuvre et d'industrie. Il semblait urgent d'intensifier la production et d'encourager le boisement.

C'est dans ce contexte que Lucien Daubrée demanda aux agents de terrain d'éclairer la situation du domanial (facile à connaître) ; puis du communal (facile à connaître aussi, quoique très sensible : maintes communes landaises récusaient le régime forestier appliqué à leurs plantations, d'où la division entre les députés radicaux et les représentants, unis pourtant dans une même coalition gouvernementale) ; et, enfin, des particuliers (compliquée à connaître en raison des méfiances cumulées). Pourtant, les contacts étaient fréquents entre les grands propriétaires et la haute administration, à propos des expérimentations sylvicoles notamment, et entre les petits propriétaires et l'administration locale, compte tenu de la proximité géographique ou de la similitude sociologique. Reste que, faute d'archives accessibles ou de vérifications possibles, les renseignements collectés étaient fonction des relations personnelles.

Malgré ces imperfections, ce travail, première ébauche d'une statistique générale, servit grandement en 1908, quand les députés votèrent à l'unanimité (ce qui arrivait rarement) une résolution « invitant le gouvernement à fournir au Parlement un inventaire *général* et *sommaire* des domaines forestiers de la France ». Curieusement, personne ne releva le caractère ambigu du mot « domaine » et le caractère restrictif de l'adjectif « sommaire ». Cette fois, il ne s'agissait plus de limiter l'ambition aux patrimoines sylvicoles de l'Etat et des Communes, tout en admettant que les moyens limités dont disposaient les eaux et forêts ne leur permettraient pas d'atteindre l'exhaustivité. Comme pour l'enquête colbertienne, le délai assigné à cette mission était mince : deux ans. Le retard fut de douze mois, si bien que la *Statistique* parut une fois Daubrée parti, ce qui nuit à sa diffusion : Léon Dabat ne souhaitait pas rajouter une pierre au monument vivant qu'était l'ancien directeur général.

EXPLOITATION DES RESULTATS

Cet inventaire présentait les renseignements attendus : découpage départemental ; présentation géologique et climatique ; superficie forestière générale ; superficie, composition et dénomination des bois soumis ; superficie, composition et dénomination des bois « libres » ; proportion des surfaces domaniales, communales, particulières ; essences principales ; traitement des massifs principaux. Ceux-là dépassaient 500 hectares. Leurs détenteurs fournirent l'essentiel des cotisants au Comité des Forêts, né l'année même où parut la *Statistique* : 1912. Ce n'était pas une coïncidence, même si la constitution de cet organisme renvoyait aux années 1890. La confection de l'inventaire cristallisa les inquiétudes des possédants : ils y voyaient le premier pas vers l'inquisition fiscale et la mainmise étatique. Ces craintes n'étaient pas infondées, mais les projets qui les auraient concrétisées n'aboutirent pas.

Au total, le personnel des brigades avait tiré le maximum possible des archives de leur administration et des services de la préfecture et du cadastre, sans parler des données fournies grâce aux amitiés locales et aux échanges syndicaux (les premiers syndicats forestiers datent des années 1890). Ajoutons que tout cela fut aidé par « l'entrisme » : la direction incitait ses agents à sortir de l'entre soi pour aller vers les autres, ce qui signifiait participer aux associations qui défendaient les intérêts forestiers, organiser des conférences dans les écoles normales pour la formation des instituteurs, et dans les écoles primaires pour l'éducation des élèves, et même proposer des visites scolaires en forêt et contribuer à la formation et à l'enrichissement des pépinières scolaires. C'est d'ailleurs une politique qui continuera dans l'Entre-deux-guerres.

Comme rien n'est jamais parfait, les séries M ou P des archives départementales dévoilent les approximations et les inexacitudes de la *Statistique*. En effet, il arrive qu'à l'intérieur des dossiers aient subsisté des brouillons : ils furent corrigés ou complétés avant d'être recopiés et expédiés à l'échelon supérieur, inspections plutôt que sous-inspections. Là, derechef, des documents furent rectifiés ou étoffés avant que les bordereaux transitent des conservations vers la capitale. A ma connaissance, aucun dépôt ne contient de liasse groupant ces actes : ils restent épars, faute d'être assez nombreux (ces séries, très rarement inventoriées, ont beaucoup souffert des déménagements, d'autant que la protection et le versement des archives ne préoccupaient guère la direction centrale). Il est vraisemblable que brouillons et copies furent jetés après validation des renseignements ou après publication de la *Statistique*.

En tout cas, ces papiers montrent le souci de bien faire ou d'être bien vu, d'où les chiffres arrondis ou modifiés ; ils montrent aussi l'embarras que suscitent les demandes, toujours trop pressantes, d'où les vides que d'autres ont comblés. On constate également, outre ces retouches, que le travail préparatoire inclut des données éliminées de la version définitive, sans doute pour homogénéiser les informations. Ainsi, malgré leur intérêt, les « remarques diverses » ont presque toujours été évacuées. Bref, l'image est moins fidèle que prévu. Les grandes masses sont néanmoins exactes, ce qu'a vérifié M. Dupouey (voir texte *infra*). Les départements très boisés sont à l'Est et au Centre ; les départements peu boisés, au Nord et à l'Ouest (Manche, 3% ; Vendée, 4,3 % ; Finistère, 4,4 % ; Côtes-du-Nord, 4,7 %).

La dynamique forestière est importante, par rapport aux enquêtes révolutionnaires et impériales (9,8 M d'ha, contre 4 à 5 M d'ha), mais elles privilégiaient le domanial ; par rapport surtout aux données extrapolées à partir des plans de Cassini ou des calculs de Young, mais ils minoraient les surfaces particulières. Cela dit, la part du Sud-Est et du Sud-Ouest semble faible même si la première connaît déjà l'enfrichement des terrasses viticoles et si, dans la seconde, les pineraies récentes sont parfois omises, sans parler de toutes celles qui brûlèrent au cours des années 1890. Par contre, les boisements de part et d'autre du sillon rhodanien paraissent conséquents, mais cela cache le fait que les agents ont pu compté deux fois la même superficie, semis dans le cadre RTM et semis refaits après échec.

Au travers de ces données, la forêt privée progresse fortement (+ 2,7 M d'ha), au contraire de la forêt publique (+ 0,3 M d'ha). Deux questions pointent alors : la forêt privée répond-elle aux besoins de la nouvelle société, citadine et industrielle ? la forêt publique les satisfait-elle mieux ? Quatre traits apparaissent : l'importance de « l'improductif », terme assez vague (504 000 ha, dont la moitié en forêt privée) ; la domination des taillis simples (2,3 M d'ha, dont 83 % en f. p.) ; le développement des taillis composés (3,6 M d'ha, dont 63 % en f. p.) ; le retard pris dans la conversion (155 000 ha, dont seulement 27 % en f. p.). Or, dans la capitale comme dans les métropoles, la demande en bois de feu fléchissait : à Paris, en 1893 (date où Daubrée commence à regarder productions et propriétés), elle est de 0,6 M de stères (- 400 000 stères depuis 1848) et de 4 M d'hectolitres de charbons (- 3 M d'hl depuis 1848).

INQUIETUDE DES POSSEDANTS

Il convenait de réfléchir aux objectifs et aux méthodes des producteurs, notamment des plus grands, bien représentés dans les Landes et la Sologne, ainsi que du sud du Bassin Parisien au nord de la Bretagne, 11 départements en tout. Leur attitude était déterminante : 0,2 % des possédants maîtrisaient 22 % des surfaces. Or, à l'époque, le discours prégnant, le « politiquement correct d'aujourd'hui », soulignait le caractère inéluctable du morcèlement pour trois raisons : un, amputation pour dédommager les cohéritiers ; deux, fractionnement pour accélérer la négociation ; trois, « dénaturation » pour cultiver le fonds par exemple en betteraves sucrières. Aussi serait-il bon que l'Etat rachetât ces biens (+ de 50 ha) en profitant d'une mise en vente ou d'une requête pour déboiser. Le député socialiste Jean Jaurès affirmait : « il n'y a pas d'autre moyen de les sauver » (novembre 1908). A cette fin, ses collègues du Var et de l'Allier, Allard et Constans, déposèrent un projet de financement : les négociations incomberaient à l'Agriculture.

La Société forestière de Franche-Comté et du Territoire de Belfort rétorqua que l'idée cachait une « nationalisation du sol forestier ». L'Office forestier du Centre et de l'Ouest était sur la même longueur d'onde. Il venait d'être fondé par un conservateur honoraire des eaux et forêts. Devenu expert forestier, Roulleau de la Roncière rassura les possédants modestes : ils étaient 1,4 M à détenir des domaines inférieurs à 10 ha, lesquels constituaient 35 % du secteur privé. Parmi eux, beaucoup d'agriculteurs qu'inquiétait la perspective d'un redressement fiscal. Roulleau écrivit dans le *Bulletin* : comme l'entreprise ne repose ni sur des arpentages ni sur des aménagements, « il sera donc sage de ne pas accorder à cette *Statistique* plus de confiance qu'il n'en faut lorsqu'il s'agit de statistiques fondées sur des appréciations et, ici, sur des appréciations délicates sinon difficiles ». Sous l'Ancien Régime, les propriétés ecclésiastiques connaissaient une situation analogue, ce qui les soustrayait à l'impôt foncier !

Notons que ces discussions, politiquement très connotées, avaient également cours en Suisse, en Autriche et en Belgique, et beaucoup moins dans l'Allemagne bismarckienne dotée de textes qui ralentissaient ou bloquaient le morcèlement successoral. Ainsi, peu ou prou, les statistiques forestières faisaient partout débat. Il semble pourtant qu'elles aient été mieux admises à l'étranger. Cela tenait moins à leur ancienneté qu'à leur indépendance, puisque l'administration utilisatrice n'en était pas responsable. Exemple : en Belgique. Au XIXe siècle, le *Recouvrement général* fut entrepris par l'Agriculture, l'Industrie et les Travaux Publics en 1885 (idem en 1898 et 1913). Au XXe siècle, la *Statistique de l'occupation du sol* le fut par le service du Cadastre en 1925. Il est vrai que vingt ans de joug français (1795-1815) n'avait pas gommé, dans cet Etat de création récente (1830), le souvenir des recensions espagnoles, autrichiennes et hollandaises : résignée ou habituée, la population acceptait sans broncher cette démonstration d'efficacité bureaucratique.

*

*

*

*

De tous ces débats, il n'en sortit pas grand-chose, excepté la énième législation interdisant le défrichement à moins d'autorisation préalable et circonstanciée. Même Gustave Huffel, dont le rapport au Congrès forestier mondial de Gand aurait plu à MM. Allard et Constans, perdit tout espoir devant l'échec de toutes « les tentatives que l'on pourrait faire en vue d'intervenir législativement dans la gestion des forêts particulières », par exemple en prélevant 2 à 3 % du produit des ventes domaniales. Il faisait là allusion au rapport Vigouroux (juin 1908), qui concluait à la nécessité de laisser les propriétaires libres de soumettre leur bois au régime forestier et de décider du degré de gestion qu'ils accorderaient en ce cas à l'administration. C'est d'ailleurs les principes qui figurent dans la loi Audiffred (juillet 1913) : soumission imposée aux domaines des communes et des départements, des associations reconnues d'utilité publique et des sociétés de secours mutuels, et proposée aux particuliers et aux sociétés industrielles et commerciales, dans le cadre d'une procédure contractuelle et moyennant l'acquiescement d'une redevance annuelle.

De cette *Statistique*, il n'en sortit pas grand-chose non plus, sauf qu'oubliée dans le court terme par la *Revue des Eaux et Forêts* et dans le long terme par les forestiers (mais non les historiens !), elle servit aux services chargés des fournitures militaires pendant la Grande Guerre. En mai 1915, le Génie n'avait que cette source quand il créa les Centres d'approvisionnement en bois. En août 1915, il en alla de même pour le Service du bois qui regroupait les services forestiers de l'armée. Mais les exploitations extraordinaires, pratiquées à l'arrière du front, suffisaient amplement. Cela cessa en 1917, l'année de tous les dangers. Les tensions crurent entre juillet, d'où le Comité général des bois qui associait propriétaires privés et négociants en bois, et août, d'où l'Inspection générale des bois au ministère de la Guerre. Le commandement avait besoin que lui soient fournis, tous les mois, 50 000 m3 de traverses - les forêts domaniales furent sollicitées - et 150 000 m3 de bois fort - les forêts particulières finirent par l'être -. Dans les deux cas, la prospection opérait le long de l'axe ferroviaire Rhône-Saône.

Les demandes furent appuyées sur la *Statistique*. Beaucoup ne purent aboutir, les bois n'offrant pas l'âge requis : le gaspillage fut considérable, d'autant qu'avec le retour de la guerre de mouvement, la confection des caillebotis et des ganivelles devenait superflue. Quand l'armistice fut signé, les entrepôts de bois étaient pleins à craquer, mais d'un bois dont les scieurs n'avaient que faire ! Les gouvernements de l'Entre-deux-guerres n'en imaginaient pas une Seconde, mais la Première leur avait démontré la valeur stratégique du bois. Ils comprirent la nécessité de favoriser le boisement, et pas de se contenter du contrôle des défrichements ; la nécessité aussi de dynamiser la sylviculture, et pas de se contenter de celle en secteur public. Ils admirèrent également qu'appréhender le nombre d'hectares et le nombre de possédants ne serait pas évident, à moins de proposer une fiscalité qui incita au regroupement et à la performance. Depuis, rien n'a bougé, ou si peu...

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Antin de Vaillac D. *Structures et idéologies dans les landes de Gascogne, XIXe-XXe siècles*, Université Montesquieu Bordeaux IV, thèse d'Etat ès sciences politiques, 2001.
- Buridant J., *Les Espaces forestiers laonnais, (début XVIIe-début XIXe siècle : hommes, environnement et paysages à l'époque préindustrielle*, Université de Paris IV Sorbonne, thèse d'histoire, 1999.
- Corvol A. *L'Homme aux bois : histoire des relations de l'homme et de la forêt, XVIIe-XXe siècle*, Paris, Fayard, 1987, 585 p.
- Corvol A. (sous la direction de). *La Forêt : perceptions et représentations*, avec la collaboration de M. Hotyat et de P. Arnould, Paris, L'Harmattan, 1997, 401 p.
- Degron R. *Forêts, Temps et Sociétés. Les conversions forestières de Lorraine : bilan, contrastes, rythme et ruptures*, Université de Nancy II, thèse de géographie, 1999.
- Marty P. *Forêts et sociétés. Appropriation et production de l'espace forestier. Les logiques d'action des propriétaires privés. L'exemple de la moyenne montagne rouergate*, Université de Paris I Panthéon Sorbonne, thèse de géographie, 1998.
- Pigeon L. *Le temps et le patrimoine chez les propriétaires forestiers privés. Cas de l'Oise*, Université de Picardie Jules Verne, thèse de sociologie, 2000.